Intervention parlementaire

N° de l'intervention:	272-2014
Type d'intervention:	Interpellation
Motion ayant valeur de directive:	☐
N° d'affaire:	2014.RRGR.1211
Déposée le:	25.11.2014
Motion de groupe:	Non
Motion de commission:	Non
Déposée par:	Hirschi (Moutier, PSA) (porte-parole)
Cosignataires:	2
Urgence demandée:	Non
Urgence accordée:	
N° d'ACE:	du
Direction:	Direction de l'instruction publique
Classification:	–
Proposition du Conseil-exécutif:	

Quels montants ont été investis à Moutier par les caisses de pension bernoises?

Depuis les années nonante, le personnel de la Municipalité de Moutier est affilié à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura. Comme presque toutes les institutions de prévoyance et à l'image des caisses bernoises qui ont dû être recapitalisées de manière massive, la caisse jurassienne a connu des difficultés ayant requis des mesures d'assainissement. Le groupe UDC au législatif de Moutier s'est choisi cet objet pour cheval de bataille politique. On notera, pour la petite histoire, que le porte-parole de ce parti n'est autre que le rapporteur de la commission communale qui, à l'époque, préconisait le transfert du personnel de Moutier à la caisse jurassienne.

De sorte à alimenter le débat avec des informations qui, provenant des autorités bernoises, seront forcément considérées comme paroles d'Evangile par la section locale de l'UDC et son porte-parole, je prie le Conseil-exécutif de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La Caisse de pension bernoise (CPB) et la Caisse de pension du corps enseignant bernois sont-elles propriétaires de biens immobiliers en ville de Moutier ?
2. Dans l'affirmative, quels montants ont été investis pour l'acquisition de ces biens ?
3. Combien d'immeubles la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura possède-t-elle sur le territoire communal de Moutier ?
4. Quel est le montant total des investissements de cette caisse en ville de Moutier ?